



MAIRIE DE VERANNE
MONSIEUR MICHEL BOREL
MAIRE
1 PLACE DE LA MAIRIE
42520 VERANNE

Saint-Etienne, le 13 mars 2022

Votre interlocuteur :
Stéphanie POULY
Adjointe au Responsable du
STD FOREZ PILAT
Urbanisme et Gestion du
domaine public
Nos Réf. : SP/SV/HD/A22-00790
Tél. : 04 77 36 16 54
Fax : 04 77 36 16 59
stephanie.pouly@loire.fr

**Pôle Aménagement et
Développement Durable**

Direction des Services
Territoriaux

STD Forez Pilat

Objet : modification Simplifiée n°1, PLU de Véranne.

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier le 31 janvier 2022 concernant le dossier de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Véranne.

Cette modification porte sur la rectification de la localisation d'un emplacement réservé. L'emplacement réservé n°8 concerne la création d'une nouvelle zone piétonne entre la rue de la Fontaine et le quartier de l'école en dehors de la route départementale n° 34 pour sécuriser les déplacements piétons.

La rectification du tracé impacte uniquement le plan de zonage et n'a aucune incidence sur le fonctionnement de la RD n° 34.

Au lieu-dit Saint-Sabin, le PLU modifie également les conditions du changement de destination d'un bâtiment agricole identifié sur la parcelle cadastrée AH 123 (fiche annexe du PLU n°23) en nouveaux logements, mais également l'identification d'un nouveau bâtiment sur la parcelle cadastrée AH 125 pour la création d'un logement (fiche annexe du PLU n°24).

La RD n°63 n'est pas impactée par ces modifications.

Le Département n'a pas d'autres observations et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président,

Signé électroniquement
le dimanche 13 mars 2022
Pour le Président et par délégation
LACROIX Jeremie
Vice Président Délégué de l'Exécutif

**DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42

